



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**ACQUISITION AMIABLE DE LA PROPRIETE SISE 17 BIS RUE DE L'EGLISE CADASTREE SECTION C N° 662 APPARTENANT A MADAME CLARISSOU EVELINE POUR UN MONTANT DE 367 500 EUROS FRAIS D'AGENCES INCLUS ET LIBRE A LA VENTE**

### *Sur proposition de Alain SCHUMACHER.*

Madame Évelyne CLARISSOU est propriétaire du bien sis 17 bis rue de l'Église à Montfermeil.

Cette propriété emblématique de Montfermeil, de part son patrimoine bâti remarquable et son parc arboré situé en plein centre ville ancien de Montfermeil, jouxte plusieurs propriétés communales.

Dans un souci de mise en valeur de cette propriété, et compte tenu de sa position géographique, les consorts CLARISSOU ont proposé à la commune de Montfermeil de s'en porter acquéreur.

Après avis du service de France Domaine, la commune a proposé une acquisition de cette propriété libre à la vente, pour un montant de 367 500 €, en ce compris des honoraires d'agence de 17 500 €.

Compte tenu du périmètre de restructuration du centre-ville élargi et des équipements communaux jouxtant le bien, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition du bien sis 17 bis rue de l'Église, cadastré section C n°662, pour une superficie de 1 202 m<sup>2</sup>, au prix total de 367 500 €.

Le Conseil Municipal,

DEL2024\_09\_150

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 28 février 2017 et modifié par délibérations successives,

Vu les actions menées pour la restructuration du centre-ville élargi,

Vu les échanges entre les consorts CLARISSOU et la commune de Montfermeil qui ont abouti à un accord à hauteur de 367 500 €, frais d'agence inclus et libre à la vente, pour l'acquisition du bien sis 17 bis rue de l'Église à Montfermeil, cadastré section C n°662, pour une superficie de 1 202 m<sup>2</sup>,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 17 mai 2024,

Considérant que le bien est situé dans le périmètre de restructuration du centre-ville élargi,

Considérant que la commune est propriétaire de plusieurs biens accueillant des équipements publics jouxtant cette propriété,

Considérant l'intérêt que représente cette propriété pour la commune,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'acquérir la propriété de Mme Évelyne CLARISSOU, sise 17 bis rue de l'Église, cadastrée section C n°662, pour une superficie de 1 202 m<sup>2</sup>, libre à la vente, au prix total de 367 500 €, en ce compris des honoraires d'agence de 17 500 €.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout autre document y afférent.
3. De dire que la dépense est prévue au budget.

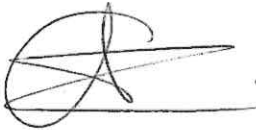
**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**33 POUR**

M. Xavier LEMOÏNE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Naft SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Kevin CAUCHIE**



Le Maire,  
**Xavier LEMOÏNE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.